



Compte rendu du Comité syndical du 24 mars 2025

14 rue André Bonnet

41130 GIEVRES

02 54 88 16 48

secretaire@syndicatchersauvage.fr

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 20

(dont 2 procurations)

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 du mois de mars, à 18h30, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente à Gièvres, sous la présidence de Madame Françoise Gilot-Leclerc.

Date de convocation du Comité Syndical le 11 mars 2025

PRESENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	MARCHAND BERNARD LEPREUX JACQUES-HENRI	DERVILLE ALAIN-SERON
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	GILOT-LECLERC FRANCOISE BOITTE NOEL THORIN CHRISTOPHE SOURIOUX ROMAIN VELVENDRON CHRISTELLE	COUTURIER MICHEL BELLIARD JEAN
CC VAL DE CHER CONTROIS	ESNAULT JEAN-LUC BRAULT PATRICE MOUSSIER GEORGES DUPRE JACQUES VERPAUX JEAN-FRANCOIS	
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	SEGRET-DESCROIX SYLVIE	AUBRET JEAN-LUC COMPAIN YVES

Formant la majorité des membres en exercice

GILOT-LECLERC FRANCOISE est sortie au moment du vote du CFU et n'a pas participé au vote.

ABSENTS EXCUSES

CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	VILLERETTE BERNARD
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	PIGUET SEBASTIEN - CHEVALIER ANNE-LAURE - BARBE PIERRE
CC VAL DE CHER CONTROIS	GAUTHIER MICHELLE pouvoir à Moussier Georges – MARINIER JEAN- FRANCOIS – SAINSON KATIA – ROSET JEAN-JACQUES
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	LETOURNEAU HENRI - PESKINE JACQUES pouvoir à Segret-Descroix Sylvie - PETIT JEAN-MARC – GIBERT JANY – DUGUET JEAN-MARC

ABSENTS

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHANTEREAU ALAIN
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	GRIMONT AMANDA – PIETU DELPHINE

Assistaient également au Comité syndical :

CHASSANY Pascale, secrétaire du SMIBCS

HENRY Stéphane, technicien de rivière du SMIBCS

ARCHAMBAULT Michel, Vice-Président en charge de la GEMAPI CC VIERZON SOLOGNE BERRY

MOUSSIER GEORGES a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L.2121-5 du CGCT).

Madame la Présidente ouvre la séance et les débats à 18h31.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Compte Financier Unique 2024
- Affectation des résultats 2024
- Participations 2025 des communautés de communes adhérentes
- Budget Primitif 2025
- Prise en charge des frais occasionnés par les trajets domicile-travail des agents
- Information sur la consultation en cours sur la cartographie des cours d'eau
- Questions diverses

1 - Désignation secrétaire de séance

MOUSSIER GEORGES a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L.2121-5 du CGCT).
Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2025

Le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2025 a été soumis au Comité pour approbation.
Il a été adressé par mail le 11 mars 2025.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Programme d'action du SMIBCS dans le cadre de l'accord de territoire du Cher 2025-2030
- Modification du tableau des emplois et des effectifs du SMIBCS
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loire et du Loir-et-cher
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 20 janvier 2025.

M. SOURIOUX Romain est arrivé à 18h40.

3 - Compte Financier Unique 2024

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats cumulés suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	RAR	Résultat de clôture
Fonctionnement	174 844,17 €	154 980,98 €	19 863,19 €	263 036,90 €		282 900,09 €
Investissement	8 107,92 €	46 885,92 €	-38 778,00 €	61 788,33 €	0,00 €	23 010,33 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme la Présidente étant sortie au moment du vote, M. Marchand Bernard ayant obtenu l'accord unanime des présents et représentés pour présider le vote, le Comité syndical délibère sur le compte financier unique de la Présidente de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire

- aux différents comptes ;
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Syndicat, après avoir ouï l'exposé de M. le Président MARCHAND Bernard, approuve le compte financier unique pour l'année 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

4 - Affectation des résultats 2024

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour le montant de : 282 900,09 € ; et d'affecter le résultat excédentaire d'investissement à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) pour le montant de : 23 010,33 €

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, donnent à l'unanimité un avis favorable à l'affectation du résultat 2024 proposé.

5 - Participations 2025 des communautés de communes adhérentes

Madame la Présidente rappelle la présentation du rapport d'orientation budgétaire présenté le 20 janvier 2025 et sur lequel apparaît le budget prévisionnel 2025. Il en découle un besoin de financement du syndicat par les Communautés de Communes adhérentes d'un montant de 146 700 €, réparti suivant le tableau ci-dessous :

PARTICIPATIONS EPCI		2025
CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE	9,56%	14 024,52 €
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	37,02%	54 308,34 €
CC VAL DE CHER CONTROIS	30,51%	44 758,17 €
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	22,91%	33 608,97 €
Autofinancement SMIBCS		146 700,00 €

Madame la Présidente demande au comité syndical d'entériner le montant général des participations 2025, qui feront l'objet d'un titre de recette émis pour chaque Communauté de Communes adhérente.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des présents et représentés, entérine le montant général de participations de 146 700.00 €, présenté ci-dessus.

6- Budget Primitif 2025

Madame la présidente présente le projet de budget 2025, suivant les orientations budgétaires présentées le 20 janvier 2025, qui s'équilibre à :

Fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrées à 514 541,09 € (incluant l'excédent 2024).

Investissement : Dépenses et recettes équilibrées à 131 848,00 € (incluant l'excédent 2024).

Et se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
011 Charges générales	359 786,42 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	282 900,09 €
012 Charges de personnel	82 980,00 €	013 Atténuations de charges	- €
023 Virement à la section d'investissement	21 010,20 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €
042 Opération d'ordre transfert entre sections	19 014,47 €	70 Produits des services, du domaine	12 760,00 €
65 Autres charges de gestion courante	31 750,00 €	74 Dotation/participation	207 900,00 €
66 Charges financières	- €	75 Produits divers de gestion courante	2,00 €
		76 Produits financiers	6,00 €
TOTAL	514 541,09 €	TOTAL	514 541,09 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES		MONTANTS	COMPTES		MONTANTS
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €	001	Solde d'exécution	23 010,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	21 010,20 €
20	Immobilisations incorporelles	100 375,00 €	28	Amortissement des immobilisations	19 014,47 €
21	Immobilisation corporelles	20 500,00 €	13	Subventions d'investissement	68 813,00 €
			10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
TOTAL		131 848,00 €	TOTAL		131 848,00 €

Question est posée par DUPRE Jacques sur la pertinence de placer l'excédent sur un compte rémunéré.

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical :

- vote et accepte à l'unanimité des présents et représentés, le budget 2025 présenté,
- donne tous pouvoirs à la Présidente pour signer les documents relatifs à cette décision.

7- Prise en charge des frais occasionnés par les trajets domicile-travail des agents

La prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement est versée à l'agent sur présentation d'un justificatif de transport à hauteur de 75% du tarif. Le versement du forfait « mobilités durables » est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'adopter ces propositions.

8- Information sur la consultation en cours concernant la cartographie police de l'eau

M. HENRY Stéphane informe l'assemblée d'une consultation organisée par la DDT41 sur la cartographie des cours d'eau (jusqu'au 15/04). Il s'agit de s'exprimer sur les linéaires indéterminés. M. HENRY propose de venir sur le terrain pour aider les communes à se prononcer sur les réponses à donner.

9- Questions diverses

M. ARCHAMBAULT Michel, Vice-Président à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en charge de la GEMAPI, informe qu'un courrier a été adressé par l'EPCI à la préfecture pour appuyer la demande du syndicat afin d'obtenir la gestion déléguée de l'entretien du domaine public fluvial du Cher sur le territoire qui le concerne (à partir de l'aval de Vierzon), faite il y a un an. Il n'a pas reçu encore de réponse des services de la DDT.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la Présidente lève la séance à 19h17.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Georges MOUSSIER

La Présidente
Françoise GILOT-LECLERC


